

## Société | Le maire de Dax interpelle le gouvernement sur le sort de la tauromachie



**Le maire de Dax, Gabriel Bellocq, s'inquiète des attaques redoublées des associations animalistes sur le fronton de la lutte anti-corrída. Depuis l'élection de François Hollande le mouvement anti-corrída espère récupérer la balle au bond. Il vise l'inscription faite par le précédent gouvernement, le 17 janvier 2010, de la tauromachie à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. Dans sa lettre, Gabriel Bellocq insiste sur l'importance de cette reconnaissance qui, dit-il, « constitue en soi une première mesure de sauvegarde destinée à préserver la culture taurine. »**

Le budget des fêtes de Bayonne va être amputé de près de cinq cent mille euros. Le lunetier Alain Afflelou, principal sponsor de l'Aviron bayonnais, a décidé il y a quelques jours de retirer son soutien financier pour protester contre l'organisation d'une corrida durant les fêtes. Un grand coup porté par le lobbying anti-corrída qui menace par ricochet l'existence des Férias intimement liées aux courses de taureaux. Luce Lapin, porte-parole du CRAC, se réjouit de cette décision, nous confiant que le fils, Romain Afflelou, vient de signer leur manifeste. « Au XXIème siècle, gronde-t-elle, il est inacceptable sur un plan humanitaire que des gens considèrent comme un spectacle la torture de six taureaux à l'arme blanche, c'est une dégradation de l'humain ! »

Durant les férias les associations animalistes protestent pour des « fêtes sans corridas », le reste du temps elles mènent des actions sur le terrain du droit pour l'abolition de la corrida. « Nous demandons que la corrida soit désinscrite de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. Nous avons aussi posé une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) contre l'alinéa 7 de l'article 521-1 du Code Pénal », explique Luce Lapin. Cet alinéa fait de la corrida, « lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée », une exception à l'article du code pénal qui punit de deux ans d'emprisonnement et 30000 euros d'amende " les sévices graves et les actes de cruauté envers les animaux ".

### "tradition locale ininterrompue"

Face aux attaques le maire de Dax se défend. Les arènes de la ville accueillent chaque année des " figuras " de la tauromachie, lors des Férias d'Août, mais aussi en septembre pour Toros y Salsa. Gabriel Bellocq a adressé une lettre au premier ministre, Jean-Marc Ayrault, et à la ministre de la culture, Aurélie Filipetti, pour qu'ils confirment l'inscription de la tauromachie à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel. Il les met en garde contre

l'argumentaire des associations animalistes fondé « sur des préjugés et une réelle méconnaissance du milieu taurin, quand ce n'est pas sur le mensonge et la calomnie. »

Il rappelle ensuite à ses interlocuteurs qu'une décision remettant en cause la tauromachie, « comme un élément incontestable du patrimoine vivant de notre pays (...) ne manquerait pas de provoquer une profonde incompréhension chez nombre de nos concitoyens attachés au respect de leur culture et de leur passion taurines. Cette reconnaissance, poursuit-il, établie sur des critères scientifiques, explicite et justifie la notion de " tradition locale ininterrompue ", déjà consacrée par le droit taurin français », souligne le maire de Dax qui insiste sur « le droit de chacun des aficionados de notre pays à pouvoir exprimer et vivre sa passion. »



Olivier Darrioumerle

*Crédit Photo : SR*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 25/07/2012*

*[Url de cet article](#)*